

CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS
18-21 JUIN 2026
DECISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS No 13

De	Collège des Commissaires Sportifs	Date	20 juin 2026
A	Rudy Servol / Tous les Pilotes et Concurrents	Heure	15:30

Le Collège des Commissaires Sportifs, ayant reçu un rapport du Directeur d'Epreuve, et après en avoir délibéré a pris la décision suivante:

No / Pilote	004 / Léo Jousset
Concurrent	Rudy Servol
Heure	14:20
Session	Essais libres 2
Faits	Le pilote a grille le feu rouge à la sortie des stands
Infraction	1°. Article 8.2.1 du Règlement Standard des Circuits Asphalte de la FFSA 2°. Article 17.9 du Règlement Sportif FFSA GT
Décision	1°. Amende de 500€ (cinq cents euros) payable à SRO 2°. Deux points de Comportement
Raison	Le Collège des Commissaires Sportifs a reçu un rapport du Directeur d'Epreuve. Dans son rapport, le Directeur d'Epreuve a relevé une infraction dans la voie des stands, le pilote Léo Jousset ayant brûlé le feu rouge à la sortie des stands. Le Collège a convoqué le Pilote et le Concurrent concernés. Le pilote reconnaît avoir commis cette infraction. Le Collège des Commissaires Sportifs veut rappeler l'importance de respecter l'ensemble des signaux lumineux de manière permanente.

Le Concurrent est informé de son droit d'appel.



François Dumont
Président du Collège



Trevor Parry
Membre du Collège



Marielle Vailles
Membre du Collège

Copie : le Concurrent / le Directeur d'Epreuve / le Secrétaire de l'Epreuve / les Chronométreurs / le Panneau d'affichage

Pour reception par le Concurrent

Nom *Jousset Léo*
Signature 

Date *20/06/2026*
Heure *15h55*